



N° 5

Bulletin Municipal

Édité le 10/03/2021

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### Communication, Règlement intérieur du conseil municipal

À compter de 2020 (note du 29 octobre), l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

À l'issue des dernières élections municipales, faisant référence aux dispositions du CGCT, un règlement intérieur a donc été établi pour notre commune. Proposé en lecture le **02 décembre 2020 à la commission des finances**, ce règlement a été validé par les 9 membres. Lors de la séance du **conseil municipal du 09 décembre 2020**, le règlement intérieur a été adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal, soit 19 membres sur 19.

► Il est noté que l'article L2121-27-1 du CGCT dispose : " Dans les communes de 1000 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application sont définies par le règlement intérieur."

Il était préconisé un nombre de 200 caractères environ, attribués au besoin de l'expression. Monsieur le maire a souhaité porter ce nombre à 500 caractères, permettant ainsi de disposer d'un outil de communication intelligible. L'utilisation de ces 500 caractères reste facultative, et ne relève d'aucune obligation ni de coercition.

Ainsi le bulletin d'information permettra l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale, à hauteur de 500 signes (lettres, espaces et ponctuations) pour le bulletin et 1500 signes pour le bulletin de fin d'année, avec une tolérance de 2%. Les articles seront rédigés dans un style courtois, objectif, respectueux qui ne choque pas la diversité des sensibilités et qui garantit le caractère informatif et non polémique de la publication. Les documents transmis ne seront pas modifiés ni corrigés.

Le maire, directeur de la publication, se réserve le droit le cas échéant, lorsque le texte proposé par le ou les groupes n'appartenant pas à la majorité municipale est susceptible de comporter des allégations à caractère injurieux ou diffamatoire, d'en refuser la publication.

### Animaux sur le domaine public communal

Un chien est considéré en état de divagation s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel. Un chien est aussi considéré en état de divagation s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

**VACCINATIONS ANTI COVID AstraZeneca** : Les personnes de plus de 50 ans avec des comorbidités peuvent appeler le cabinet du Docteur POGANI afin de programmer une date pour la vaccination.  
☎ 02.96.26.59.51.

#### Mairie

☎ 02.96.25.40.03.

Courriel : [contact@mairielamotte.fr](mailto:contact@mairielamotte.fr)

Site : [www.lamotte22.com](http://www.lamotte22.com)

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30-12h/13h30/17h et samedi 8h30/12h.

Numéro d'astreinte des élus, en dehors des horaires d'ouvertures de la mairie et en situation d'urgence. ☎ 07.57.47.30.31.

Maire : Henri Flageul

Adjoints : Stéphane Foucault

Jocelyne Le Tinnier

Robert Moisan

Christelle Urvois

Michel Harnois

Sur rendez-vous ☎ 02.96.25.40.03

Accueil périscolaire ☎ 02.96.25.43.16.

ALSH ☎ 02.96.25.43.16.

Ecole Publique ☎ 02.96.25.45.74.

Ecole Privée ☎ 02.96.25.41.25.

<http://www.nddlamotte.fr>

☎	Bibliothèque	Cybercommune
02.96.25.89.68		
Mardi	16h45/17h45	/
Mercredi	14h/18h	
Vendredi	16h45/17h45	13 h 45/15 h 45
Samedi	10 h / 12 h	

Médecin : Dr POGANI ☎ 02.96.26.59.51.

« 1 rue des Bruyères »

Consultations sur rendez-vous : lundi - mardi - mercredi - vendredi : 9h/12h30 ;

Visites de 15h à 17h.

Médecin de garde : composer le 15

Pharmacie ☎ 02.96.25.40.07.

Pierre et Petit « 18 rue Croix Montfort »

Du lundi au vendredi : 9h/12h15 et 14h30/19h.

Le samedi : 9h/12h30 et 14h/17h.

Pharmacie de garde : 32 37

Cabinet infirmier ☎ 06.42.36.12.81.

Taxi/ambulances HEMONIC ☎ 02.96.25.47.54.

Pompiers ☎ 18

Aide à domicile ☎ 02.96.66.09.06.

Foyer Roger Jouan ☎ 02.56.41.35.00.

La poste : ☎ 02.96.25.47.25.

Transport à la demande : Fonctionne du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 19h, soit 6 jours sur 7 hors jours fériés.

☎ 0 810 22 22 22 (N° Azur)

Loudeac Communauté Bretagne Centre :

[www.loudeac-communaute.bzh](http://www.loudeac-communaute.bzh) ☎ 02.96.66.09.09

## REMERCIEMENTS

☞ Bernadette THOMAS, ses enfants et toute la famille remercient les personnes qui se sont associées à leur peine et pour toutes les marques de sympathie et de réconfort que vous leur avez témoignées lors du décès de **Paul**.

## PETITES ANNONCES

**À VENDRE** : ● Canapé 3 places + fauteuil + table – 250 €. ☎ 06.88.69.76.39.

**À LOUER** : ► Maison au bourg de La Motte : RDC → grande pièce de vie – WC ; Etage → 2 chambres – salle de bain – WC ; Chauffage électrique (pas de garage, ni jardin) 330 €, libre au 1<sup>er</sup> mai. ☎ 06.66.09.71.71.

**CAROLE COIFFURE** : Changement de numéro de téléphone. ☎ 06.99.21.18.80.

## VIE ASSOCIATIVE

### ÇA TROTTE À LA MOTTE

L'assemblée générale de « ÇA TROTTE A LA MOTTE » se tiendra le **dimanche 14 mars 2021 à 11 h** petite salle ATHENA avec le respect du protocole sanitaire :

- identification avec N° de téléphone à l'entrée ; - désinfection des mains ; - distanciation ; - port du masque obligatoire

## INFORMATIONS DIVERSES

### Les espaces numériques de Loudéac communauté

Des ateliers thématiques, plusieurs niveaux, sur inscription (places limitée, port du masque obligatoire)

Réservations au 07 64 38 94 63 [n.besnard@loudeac-communaute.bzh](mailto:n.besnard@loudeac-communaute.bzh) et au 07 64 38 94 76 [c.innes@loudeac-communaute.bzh](mailto:c.innes@loudeac-communaute.bzh)

**MERCREDI : 9 h-12 h ; JEUDI : 9 h-12 h à FRANCE SERVICES** 15 rue de Moncontour à LOUDÉAC :

**MERCREDI : 13 h 30-16 h 30 ; JEUDI : 13 h 30-16 h 30 à la MEEF-Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation** 1 rue de la Chesnaie

#### PROGRAMME JOURNALIER

**Médiation numérique • durée : 1 h 30** : Accompagnement dans l'apprentissage et la maîtrise des outils : internet, smartphone, tablette

**Démarches en ligne • durée : 1 h 30** : Accompagnement sur les démarches en lignes : création de comptes sur les principaux sites administratifs, France connect.

**Ateliers numériques • durée : 2 h** : Participation à des ateliers thématiques variés : retouche de photos, personnalisation de son ordinateur, faire ses achats en ligne en toute sécurité...

**Accès libre • durée : 1 h** : Besoin d'un ordinateur pour vos recherches, besoin de précisions ou questionnement sur des problèmes informatiques ?

Retrouvez le programme détaillé sur : [www.bretagnecentre.bzh](http://www.bretagnecentre.bzh)

### Manœuvre militaire le 27 mars 2021

Dans le cadre de leur formation, les élèves officiers de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, et notamment le 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillon, participeront à un exercice entre le cap Fréhel et Rostrenen, entre le 25 et le 28 mars 2021.

L'exercice verra l'engagement d'environ 300 militaires, des forces de gendarmerie et de quelques marins. Un hélicoptère de la gendarmerie survolera la région sud de Lamballe le 25 et 26 mars. Aucun blindé ne sera employé mais quelques camions et pick-up seront utilisés sur les itinéraires routiers.

Le principe de l'exercice est d'apprendre aux élèves l'autonomie et la cohésion du groupe. Pour des raisons sanitaires, ils progresseront à pied par groupe de 7. Cet exercice prend le nom de raid évasion puisqu'il s'agit pour eux, depuis le cap Fréhel, de rallier Rostrenen sans se faire déceler par des éléments militaires qui leur feront face.

Enfin, il serait intéressant que les habitants puissent en quelque sorte participer à cet exercice. L'objectif pour les élèves étant de franchir une zone tenue par un adversaire, chacun peut saisir l'opportunité de renforcer le quadrillage de la zone en appelant l'officier en charge de l'exercice à chaque fois qu'un groupe d'élèves est aperçu.

Voici le numéro de téléphone de l'officier en question : 06 11 31 95 89.

### Communiqué de la préfecture

Vous avez régulièrement des spams dans votre boîte mail ?

☞ Créez une adresse mail dédiée à vos achats pour ne pas polluer votre boîte de réception personnelle

☞ Signalez les messages indésirables sur <https://t.co/HgnRpWdj8B>

+ d'infos ☞

**Comment se prémunir contre les spams ?**

Un spam est une communication électronique non sollicitée dans le but de récupérer vos données personnelles : abus marketing, hameçonnage cybercriminel...

- Participez à la lutte contre les spams en vous inscrivant sur la plateforme de signalement [www.signal-spam.fr](http://www.signal-spam.fr). Des contrôles et des actions répressives ciblées sont ensuite mis en place.
- Ne jamais répondre à un spam
- Ne cliquez pas sur les liens et n'ouvrez pas les pièces jointes
- Utilisez un filtre de spam
- Créez plusieurs adresses mail en fonction de vos besoins : achats sur Internet, échanges personnels, réseaux sociaux...